

Je désire d'abord rendre hommage à la femme canadienne pour son immense participation à la construction et au développement de notre pays. Cette semaine, en vertu d'une motion du très honorable premier ministre, nous avons eu l'occasion de rendre hommage à la reconnaissance des droits de la femme canadienne, à l'occasion du 50^e anniversaire de cette reconnaissance. Nous ne sommes pas vites sur nos patins nous autres, au Canada, ça nous prend du temps à reconnaître des droits. C'est ce qu'on a fait à l'égard de la femme canadienne. Mais tout de même, monsieur le président, c'est un honneur et un devoir pour moi de parrainer cette motion visant à permettre l'accès à la famille par une politique d'équité et de justice à l'égard de la première cellule de notre société, celle qui nous permet aujourd'hui d'être là, c'est-à-dire justement la famille. Rarement dans cette Chambre, depuis ses premiers débats il y a plus de 100 ans, les représentants du peuple canadien se sont arrêtés pour faire des politiques familiales. Il y a bien eu la loi sur les allocations familiales que je reconnais, que le Parlement canadien a adoptée, qui a été amendée par la suite dans la bonne direction, mais qui a été amendée lors de la dernière session du 30^e Parlement dans une direction qui est tout à fait discutable.

Monsieur le président, il est incroyable et impensable qu'en 1979, dans une société libre, démocratique et développée, on ne se soit pas arrêté plus souvent pour donner à la base de notre société les possibilités de se raffermir et de se solidifier, pour rendre notre famille, la base même de notre société, plus solide à tous ses échelons de façon à permettre que cette famille puisse continuer d'exister avec la reconnaissance légale, avec tous ses droits et en même temps lui donnant la possibilité d'exercer toutes ses obligations.

Aujourd'hui, nous sommes tous coupables, on peut faire des *mea culpa* tous ensemble à cause des divisions qui règnent dans nos familles, car nous avons toujours ignoré ici leur importance, voire même leur existence. Pourtant, tous et chacun de nous en faisons état dans nos discours lors de campagnes électorales. Oui, nous avons été témoins, lors de la dernière campagne électorale, que le parti formant l'opposition officielle aujourd'hui, qui était du côté ministériel à l'époque, avait inclus dans son programme cette reconnaissance du droit de la femme au foyer dans l'expression suivante: que le travail de la femme au foyer devrait être comptabilisé et additionné au produit national brut. J'étais heureux, à l'époque, d'entendre de la bouche même du très honorable premier ministre d'alors cette reconnaissance de vouloir inclure dans notre législation, dans nos statuts, cette reconnaissance officielle, par une loi, afin de permettre à la femme qui a choisi d'œuvrer au foyer, de voir son travail comptabilisé.

Monsieur le président, à deux reprises déjà, à la Chambre, j'ai eu l'occasion de présenter une motion de la même nature. L'année dernière, à l'occasion de la présentation de cette motion, un ministériel de l'époque avait fait la remarque suivante: C'est une motion exactement comme celle présentée par l'honorable député à la session précédente. A cette époque, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) s'est levé, et il a fait remarquer qu'il était d'accord pour dire qu'il s'agissait de la même motion, mais il a ajouté; C'est là un signe que le député de Bellechasse a de la mémoire, qu'il est convaincu de ses opinions, et qu'il est prêt à revenir à la charge afin de solliciter l'appui de tous les parlementaires et de convaincre le gouvernement qu'il est urgent qu'une telle loi soit

Allocation de la femme au foyer

proposée à l'attention des parlementaires pour qu'enfin nous puissions reconnaître les droits de la femme qui œuvre au foyer. Monsieur le président, la population canadienne nous regarde d'un oeil plus critique que jamais.

J'espère que ceux qui détiennent les leviers fragiles du pouvoir travailleront dans ce sens. Quant à nous qui détenons la balance du pouvoir, on appellera cela comme on voudra, mais lorsqu'on se souvient des vieilles balances d'autrefois, celles que nos grands-pères utilisaient, les balances à fléaux, et lorsqu'on déménageait le fléau vers l'extrême droite, le poids était suffisant pour soulever le poids de l'autre extrémité. Donc la balance «descend»! Nous avons utilisé cette balance il n'y a pas tellement longtemps sur l'Adresse en réponse au discours du trône, nous l'avons utilisée librement, objectivement et nous continuerons à utiliser notre opposition de la même façon.

C'est pour cette raison que je prétends que nous détenons une situation tout à fait particulière et, peu importe les tracasseries et les bâtons qu'on pourrait nous mettre dans les roues, les roues tourneront, nous sommes déterminés à cela. Nous avons un devoir et une mission à remplir à la Chambre, et c'est ce que nous sommes en train de faire ce soir à l'occasion du débat de cette motion.

Monsieur le président, en modifiant la motion de base que nous avons déposée antérieurement, nous avons tenu compte—car nous l'avons modifiée un tant soit peu afin de permettre à tous les collègues de la Chambre de se rallier, de faire front commun, afin que cela devienne une réalité—nous avons tenu compte du fait que cette politique devait s'appliquer sur une base volontaire afin que, comme l'on fait remarquer plusieurs députés et ministres de la Chambre, l'on ne se sente pas obligés de quitter le marché du travail en bloc. C'est cela la liberté! Si une femme désire travailler à l'extérieur du foyer, c'est son affaire. Mais si une femme décide d'œuvrer à l'intérieur du foyer, c'est également son affaire. Sur ce point, monsieur le président, nous sommes fiers de reconnaître l'égalité et la liberté chez les hommes et les femmes de notre pays, principe que nous reconnaissons d'emblée.

● (1710)

Cette politique en est une d'accès à la famille non pas seulement au sens quantitatif c'est-à-dire dans son aspect monétaire mais davantage dans son aspect qualitatif en reconnaissant l'importance du travail fait à la maison. Je pense qu'on devrait réfléchir longuement là-dessus.

Comme on le sait tous, la première entreprise libre de notre pays c'est la famille et nous devons la reconnaître comme telle. Il est évident, à l'heure actuelle, que nous devons considérer comme faisant partie de la population active dans notre pays la personne qui assume les responsabilités familiales. De plus, notre devoir, comme nous le faisons chaque jour pour des petites et des moyennes entreprises ainsi que pour les multinationales, consiste à assurer la rentabilité de l'entreprise familiale. Nous devons aussi faire un pas important en avant en incluant dans notre produit national brut le travail qui se fait au foyer.

Comme le dit M. Hawrylyshyn dans son Examen de quelques propositions récentes visant à modifier et à étendre la mesure du P.N.B., et je cite:

Une telle imputation devrait figurer dans le P.N.B. comme mesure du bien-être puisque des services très appréciables naissent de cette activité hors marché.